

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20210414-2021-DCM-024A-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

*publié Notifié le 26/04/2021*

GOUSSAINVILLE – n° 2021/.....

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
Valérie HETUIN

« REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté, Egalité, Fraternité »

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-DCM-024A SEANCE du 14 AVRIL 2021

**OBJET : FINANCES LOCALES - Décision Budgétaire - Budget Primitif (7.1.2).**  
FINANCES - Budget Primitif 2021 – Commune.

#### NOTE SUCCINCTE

##### **I. Budget : rappels**

Il est rappelé aux membres du conseil, que le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt.

##### **II. Les objectifs**

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, le Budget primitif 2021 de la commune a été établi sur une analyse rétrospective des derniers Comptes Administratifs et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

Le Maire et son équipe souhaitent accompagner le développement urbain et social du territoire, en s'appuyant sur trois axes majeurs :

- maîtriser le développement urbain et durable du territoire,
- assurer aux Goussainvillois une ville propre et solidaire,
- proposer un meilleur service à la population.

Ces priorités se déclinent en actions fortes :

- la gestion de la crise sanitaire,
- l'amélioration du service aux usagers,
- Le maintien des tarifs des prestations à destination des familles,
- La maîtrise des charges de fonctionnement,
- Le maintien du soutien aux associations,
- La maîtrise de la dette,
- Le financement des investissements,
- La recherche active de cofinancements pour les projets et les événements.

Plus généralement, le budget a été préparé dans une logique pluriannuelle, pour répondre à deux objectifs :

- en finir avec les actions occasionnelles et construire les projets structurants sur le long terme ;
- garantir le respect des grands équilibres financiers et la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme.

### **III. Les dotations de l'Etat**

Face à la crise sanitaire, et au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques sont directement impactées par les baisses de ressources. Toutefois, comme en 2020, une « stabilisation cumulée » des dotations de l'Etat est annoncée. Ce budget est présenté avec les données connues à ce jour.

Il est rappelé aux membres du conseil la perte cumulée de DGF (5 800 000 € annuels en moins par rapport à l'année 2012), et certaines dotations (FSRIF, FPIC, DSU, DGF...) qui n'ont pas été notifiées à ce jour.

### **IV. Le budget 2021**

Ce budget doit donc permettre :

- la mise en œuvre des priorités politiques du mandat,
- de livrer une situation budgétaire correcte préservant les marges de manœuvre financières de la ville.

### **A - L'équilibre des sections**

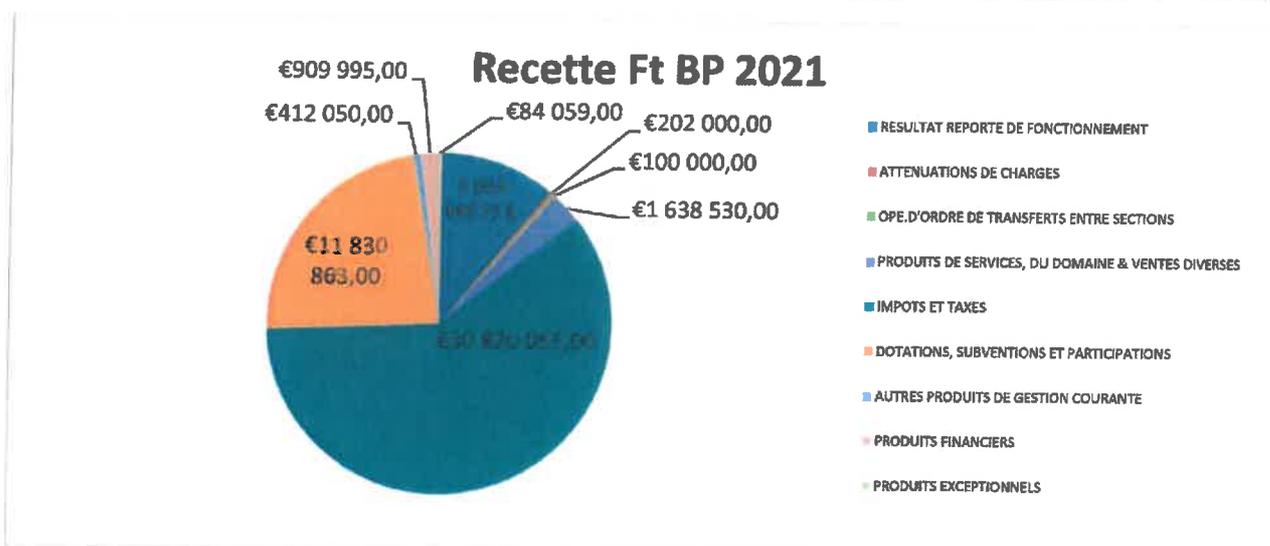
La répartition des dépenses et des recettes par section et pour l'ensemble de ce budget se présente de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	22 290 306,58 €	22 290 306,58 €	30,17%
Section de fonctionnement	51 601 241,71 €	51 601 241,71 €	69,83%
TOTAL	73 891 548,29 €	73 891 548,29 €	100%

## **B - Les grandes masses budgétaires en fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 51 601 241,71 €, avec la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté, et se répartit en grandes masses de la manière suivante :

	<b>Les recettes de fonctionnement</b>	<b>BP + DM 2020</b>	<b>BP 2021</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 279 486,36 €	5 603 689,71 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	302 000,00 €	202 000,00 €
042	OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS	200 000,00 €	100 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 549 395,00 €	1 638 530,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	30 965 777,00 €	30 820 055,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 982 025,00 €	11 830 863,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	403 970,00 €	412 050,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	909 995,00 €	909 995,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 309,00 €	84 059,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>48 682 957,36 €</b>	<b>51 601 241,71 €</b>



Il est à noter que, suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les contributions directes sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB). Les principales recettes concernent :

- le produit des taxes d'imposition directes pour 16 000 000 €,
- l'Attribution de Compensation versée par la CARPF : 10 238 000 €,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 800 000 €,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité pour environ : 440 000 €,
- la prévision de dotation globale de fonctionnement pour 3 375 000 €, (en baisse), la DSU et le FSRIF ont été reconduits dans l'attente des notifications avec une marge de 100 000 €,
- les participations des familles aux services municipaux (centres de loisirs, cours dispensés par les services municipaux, CMS...) toujours en baisse en raison de la Covid-19 pour un total d'environ 1 600 000 €,
- les subventions du Conseil Départemental, de la CAF et d'autres organismes,
- les revenus des immeubles et produits divers.

Ces recettes permettent de financer les principales dépenses suivantes :

**a) les frais de personnel (compte 012) pour 29 165 026 €**

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 57 % des dépenses de fonctionnement. Ce taux recalculé sur les dépenses réelles est plus élevé que la moyenne des communes de notre strate. Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution.

Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements. Pour 2021, la croissance des charges de personnel est limitée à + 2.3% par rapport au BP 2020. Le budget 2021 tient compte des éléments suivants :

- une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires,
- un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité,
- l'absence de revalorisation du point d'indice,
- la fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues.

La collectivité souhaite également engager un travail de révision du RIFSEEP de manière à le rendre plus lisible et cohérent, en lien avec les évolutions de l'organigramme. Les nouvelles contraintes liées au télétravail devront être intégrées. Elles devront également converger vers la durée réglementaire du temps de travail qui est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet (35h).

Les crédits alloués à la formation demeurent une priorité et représentent 140 000 €, auxquels il faut rajouter la participation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Outre les formations obligatoires, cette enveloppe doit permettre aux agents, et à la collectivité, de continuer à s'adapter à un contexte mouvant (réformes territoriales, normes de sécurité, évolution professionnelle, accompagnement aux changements...).

**b) les charges à caractère général pour 8 995 519€**

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) subissent une légère hausse pour atteindre 899 000 €. Cette hausse est due essentiellement à la hausse des tarifs de l'énergie et des prestations nouvelles (vacances apprenantes, centre de vaccination, ...) et se déclinera dans divers domaines :

▪ **Politique éducative :**

2021 sera marquée par la labellisation « Cité éducative » : depuis de très nombreuses années, la politique éducative est en souffrance et la nouvelle municipalité veut en faire un axe majeur de l'action municipale. Elle sera déclinée de manière globale, considérant que la culture, le sport, les animations périscolaires seront des vecteurs d'éveil, d'apprentissage, de découverte et de socialisation tout aussi essentiels que l'école pour la réussite des enfants. Le dispositif des cités éducatives sera un moyen de renforcer le développement de nos dispositifs et leur articulation avec l'ensemble des acteurs éducatifs : Education nationale, parents d'élèves, associations, etc... La Ville investit également afin de numériser l'ensemble des écoles.

▪ **Politique jeunesse :**

La crise sanitaire que nous traversons impacte tout particulièrement la jeune génération qui se présentera sur le marché du travail. Afin de mieux répondre à leurs besoins et de les accompagner dans leur parcours personnel et professionnel, des actions spécifiques seront proposées et un espace dédié à l'emploi est à l'étude. Parallèlement, le service jeunesse continuera de déployer ses actions d'accompagnement et d'animation.

- **Politique en matière de sécurité et de tranquillité publique :**

L'organisation de la police municipale sera renforcée, en ressources humaines et matérielles. De nouvelles caméras de vidéo-surveillance et de dispositifs nomades seront financées pour lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages notamment. En matière de mobilité et déplacement, la Municipalité proposera de nouvelles règles de stationnement, des réaménagements de parkings pour encourager le développement des commerces et sécuriser les déplacements.

- **Politique santé :**

L'action principale en la matière se fondera sur une politique volontariste en matière d'accès aux soins ainsi que sur la restructuration du CMS, grâce à un audit en cours. Des crédits seront inscrits pour poursuivre également la lutte active contre la Covid 19, avec le déploiement et le renforcement de notre centre Covid (dépistage et vaccination). La Ville posera également les jalons d'un nouveau Contrat Local de Santé en partenariat avec l'ARS afin d'optimiser les « synergies santé » sur notre territoire.

- **Politique en matière de développement durable et de cadre de vie :**

Les équipes de propreté et d'entretien des espaces verts seront renforcées afin de continuer à améliorer le cadre de vie des habitants. Des partenariats seront engagés pour bénéficier d'un soutien financier et technique pour améliorer les pratiques d'entretien de nos espaces verts. Afin de lutter contre le gaspillage énergétique, la Municipalité va entreprendre de nombreux travaux de rénovation sur le patrimoine communal (toiture, huisserie, réparation des fuites...). Les axes du développement durable seront inscrits dans tous nos choix de prestataires et marchés publics.

- **Etat-civil / Administration Générale :**

La Ville travaille à la mise en place d'un guichet unique qui aura vocation à faciliter les démarches des Goussainvillois. De manière générale, la Ville va œuvrer à l'amélioration de l'accueil des usagers. Ces démarches nous mèneront à la mise en œuvre d'une charte de qualité de l'accueil des usagers.

- **Politique Sportive :**

La Ville continuera à soutenir toutes les associations investies et engagées sur notre territoire, notamment en les accompagnant dans la constitution de leurs dossiers de subvention et l'insertion de leurs activités dans la dynamique municipale. Goussainville va accélérer le développement des pratiques féminines et handisport. En complément, la Ville maintiendra la mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés dans les établissements scolaires de la ville afin d'offrir d'avantage de temps d'éducation physique à nos enfants.

- **Politique culturelle :**

Fin 2020, la ville a d'ores et déjà modifié la politique tarifaire afin de la rendre plus accessible. Seront prévues des actions dans tous les quartiers en « hors les murs ». Une concertation est en cours pour adapter la programmation aux souhaits des habitants. Au titre de la solidarité, ce budget actera la gratuité de la médiathèque pour tous les Goussainvillois.

**c) Les autres charges**

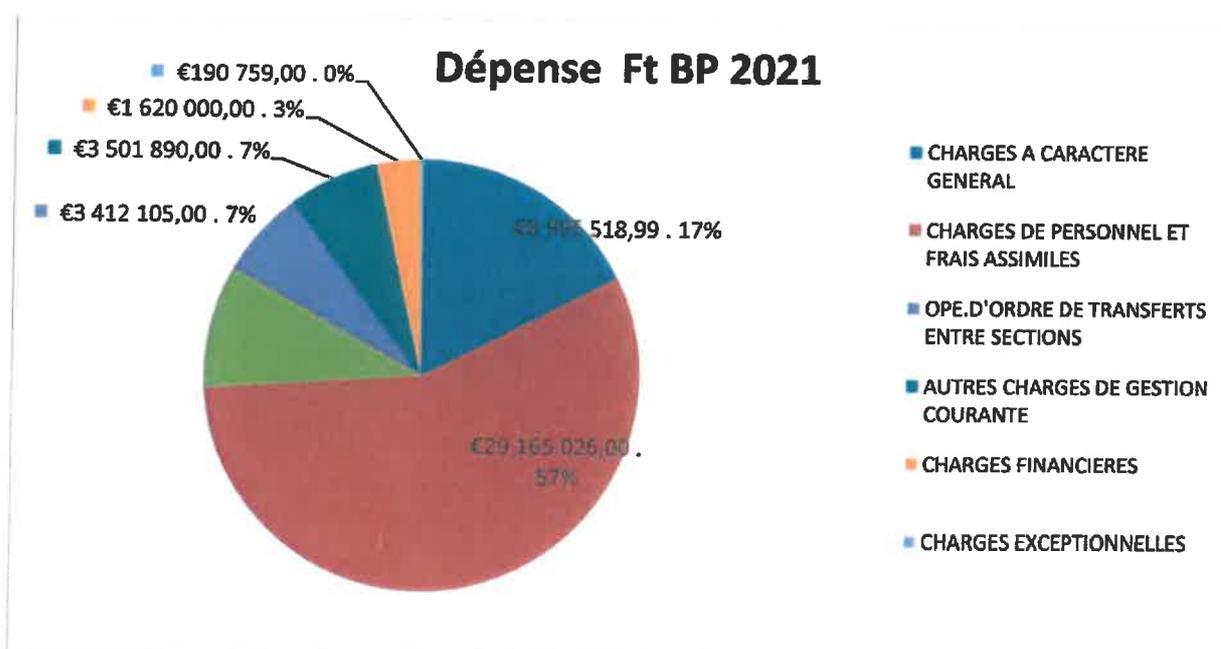
Les autres charges de gestion courante regroupent :

- **SOLIDARITE :** La subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 1 400 000 € qui permettra le maintien des actions de Solidarité en direction des personnes fragiles et précarisées (recrutement de deux assistantes sociales, bons alimentaires, subvention à la restauration scolaire, par exemple). Concernant les seniors, de nouvelles actions favorisant leur épanouissement seront mises en place (culture, sport et loisirs, et lien intergénérationnel). Pour le bien vieillir, la Ville poursuivra sa stratégie d'accompagnement au quotidien en faveur du maintien à domicile, de l'accès au droit ou encore de la formation aux outils numériques.

- Les subventions accordées aux organismes privés, avec le souhait de maintenir un niveau de contribution sensiblement révisé sur la base d'un travail sur des critères d'attribution visant à apporter plus de transparence et de visibilité sur l'attribution des subventions.

Toutes ces dépenses sont inscrites dans les chapitres du budget 2021 comme suit :

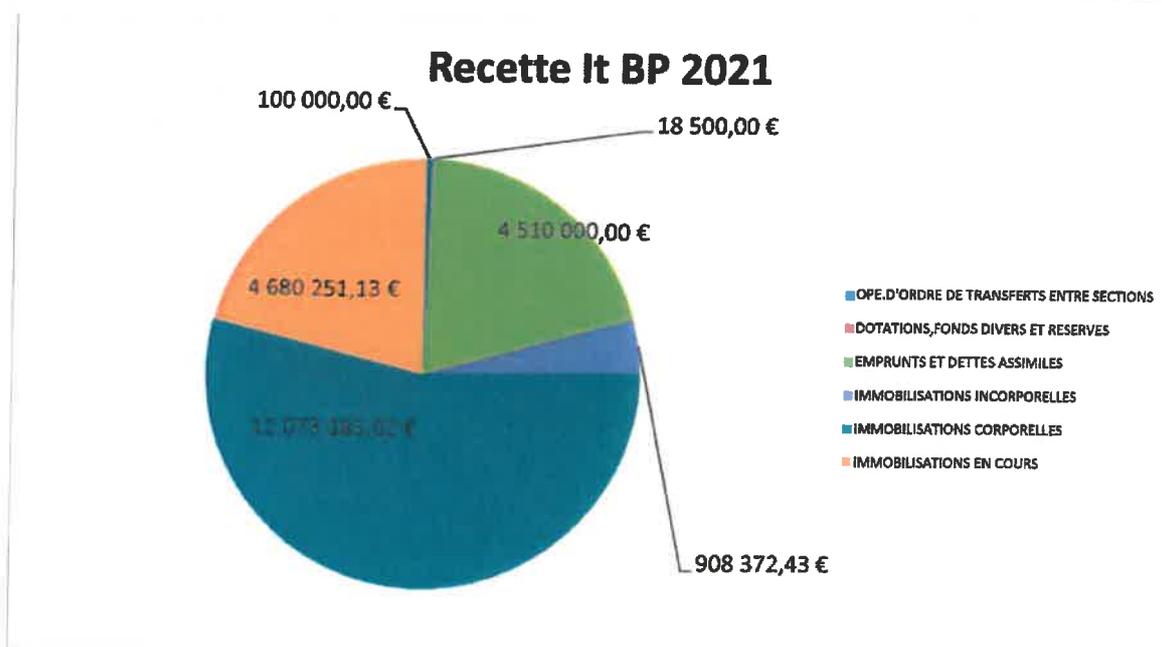
Les dépenses de fonctionnement		BP + DM 2020	BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 256 764,00 €	8 995 518,99 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 517 631,00 €	29 165 026,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 400 617,00 €	3 501 890,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 920 000,00 €	1 620 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	254 817,00 €	190 759,00 €
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 526 100,00 €	3 412 105,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 807 028,36 €	4 715 942,72 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>48 682 957,36 €</b>	<b>51 601 241,71 €</b>



### C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 22 290 306,58 € (avec les restes à réaliser).

	RECETTES	BP + DM 2020	BP 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		343 508,93 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 807 028,36 €	4 715 942,72 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	495 500,00 €	340 000,00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 526 100,00 €	3 412 105,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 624 602,11 €	4 120 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 345 896,40 €	5 342 366,87 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 758 569,72 €	4 010 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 383,06 €	6 383,06 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>29 564 079,65 €</b>	<b>22 290 306,58 €</b>



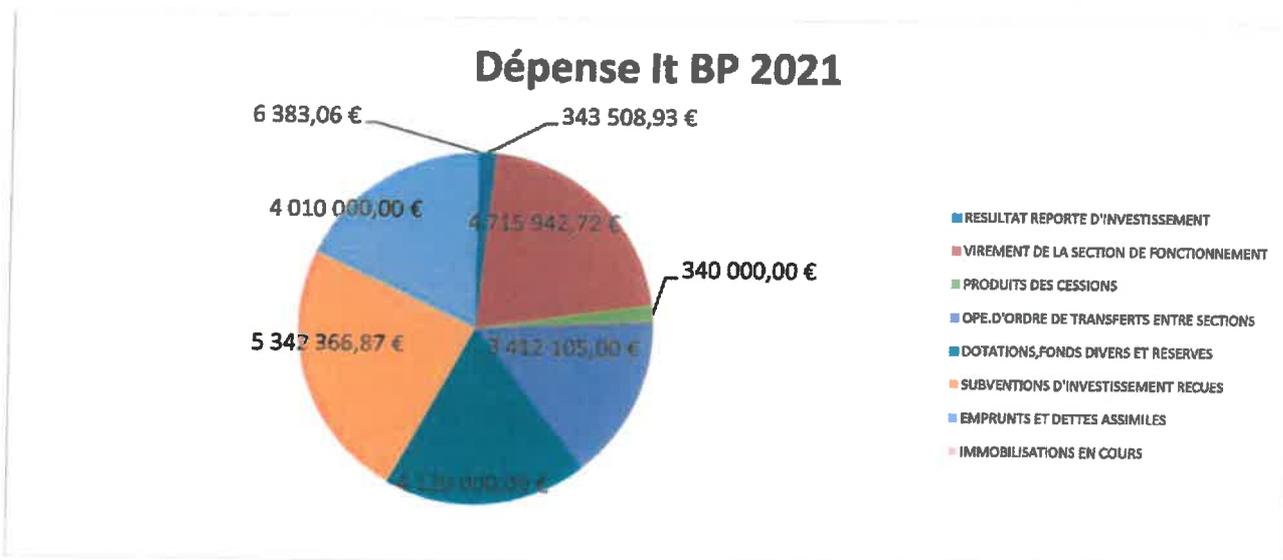
Les principales recettes concernent :

- le FCTVA pour 4 000 000 €
- les subventions des partenaires dont ANRU 5 342 000 €
- les amortissements des immobilisations pour 3 412 000,00 €
- la Taxe d'Aménagement estimée à 120 000 €
- la vente de terrains communaux de 340 000 €

Il faut noter que le virement de la section de fonctionnement est de 4 715 942,72 €. Il correspond à l'excédent de fonctionnement 2021 espéré qui abonde les recettes d'investissement pour financer l'investissement 2021. Le principe comptable de l'équilibre budgétaire oblige la collectivité à inscrire en dépenses un montant équivalant aux recettes.

Ces recettes permettront de financer, outre le remboursement du capital de la dette, les dépenses suivantes :

	DEPENSES	BP + DM 2020	BP 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	7 802 205,12 €	0,00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	200 000,00 €	100 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	94 821,00 €	18 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 610 000,00 €	4 510 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	579 104,16 €	908 372,43 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 215 829,72 €	12 073 183,02 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 387 862,47 €	4 680 251,13 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	674 257,18 €	0,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>29 564 079,65 €</b>	<b>22 290 306,58 €</b>



Dans la logique d'une vision pluriannuelle des budgets, une **attention particulière a été portée sur les études** dans le BP 2021.

Ainsi, en matière de développement urbain, le budget 2021 inscrit les trois pôles de projet urbain - pôle Gare, centre-ville, vieux-pays - au cœur des actions. Il s'agit d'engager l'ensemble des études préalables nécessaires à la mutation de ces différents quartiers :

- Pour le **pôle gare**, principalement des études techniques (diagnostic géotechnique, diagnostic réseaux, amiante avant démolition ...) et des démarches préalables à l'enquête publique.
- Pour le **centre-ville**, relancer une étude urbaine cohérente, réaliste et adaptée aux enjeux du quartier (renouvellement urbain des logements et commerces, requalification des espaces publics, restructuration ou relocalisation des équipements vieillissants tels que le conservatoire ou la halle de marché).
- Pour le **vieux-pays**, la ville mène à bien un diagnostic complet des propriétés communales (plus de 70 propriétés), afin d'identifier, en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, les bâtiments qui sont à conserver et restaurer, ce qu'il faut sécuriser et ce qu'il sera possible de démolir.

Dans la même lignée, des études liées aux projets de bâtiments et d'espaces publics seront lancées (diagnostic des voiries, mise en cohérence du mobilier urbain, plan de circulation, construction d'une école neuve, extension de la Médiathèque, construction du nouveau CTM ...).

**Des premiers travaux vont également être lancés** : le désenclavement de la ville à l'ouest avec la création du rond-point des Demoiselles (qui sera complété ultérieurement à l'est par une ouverture sur la Francilienne à Louvres), la requalification de la rue Jacques Potel, axe important reliant le centre-ville à la gare, la transformation de l'ancien supermarché Aldi en centre social municipal.

En matière de développement économique, les orientations budgétaires s'inscrivent également dans cette lignée, en appui des projets urbains, avec notamment la réalisation des études de marché - bureaux et commerces - sur le pôle Gare et la réalisation d'un diagnostic de l'hôtellerie sur la ville.

D'autres dépenses sont prévues en investissement et concernent :

- La poursuite de travaux ANRU,
- Le contrat PPP éclairage public et réseaux,
- Les travaux d'aménagement dans les écoles,
- Divers travaux de nos bâtiments (reprise de peinture, sols, etc...),
- Acquisition de matériel informatique et classes numériques pour 500 000 €,
- Des acquisitions foncières.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif par chapitre.

## **DELIBERATION**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois d'Avril à 19 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 08 Avril 2021, s'est assemblé au gymnase MATHERON, sous la présidence de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire.

**Présents** : Mme CHEVAUCHÉ Christiane, M. ABDAL Orhan, Mme YEMBOU Sonia, M. DIALLO Sellé, Mme BOUGEAULT Séverine, M. BOUAZIZI Ali, Mme HAJEJE Nesrine, M. RECCO Pierre, Mme DOUCOURÉ Kadjidjatou, M. ZIGHA Abdelwahab, Mme CEYLAN Melsa, M. CHAMAKHI Marwan, Mme FONTAINE Alizée, M. LUSSOT Jean-Marc, Mme BUSSY Lucienne, M. YOGARAJAH Ponniah, Mme ARAUJO Maria, M. SAVIGNY Eric, Mme BENDJENAD Radia, M. ALTINOK Ismail, Mme CHILACHA Colette, Mme BAUDELET Laetitia, M. HEILAUD Christophe, M. KARADAVUT Dogan, M. HAMMAD Hamza, Mme DANET Véronique, M. LAVILLE Jean-Charles, Mme HERMANVILLE Elisabeth, M. HANILCE Erdinc, Mme BENZADI DEL ALAMO Sarah, M. BAGAYOKO Yssa, Mme DUFOUR Anne, M. GAILLANNE Pascal, Mme GUENDOOUZ Farah, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec pouvoirs** : Mme PIGEON Isabelle donne pouvoir à M. ABDAL Orhan, M. LOUIS Alain à M. LAVILLE Jean-Charles, M. KCHIKECH Ahmed à M. ZIGHA Abdelwahab.

**Absents** : Mme FRY Elisabeth.

**Secrétaire de séance** : M. ABDAL Orhan.

-----

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement ses articles L.2121-29, L.2312-1 à L.2312-4,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 28/2010 en date du 4 Février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de passer d'un vote par fonction à un vote par nature avec une présentation fonctionnelle pour une meilleure lisibilité,

Vu la délibération n° 2021-DCM-003A en date du 17 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire, et faisant apparaître :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	22 290 306,58 €	22 290 306,58 €	30,17%
Section de fonctionnement	51 601 241,71 €	51 601 241,71 €	69,83%
<b>TOTAL</b>	<b>73 891 548,29 €</b>	<b>73 891 548,29 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu les arguments des différents membres du Conseil Municipal et en avoir débattu,

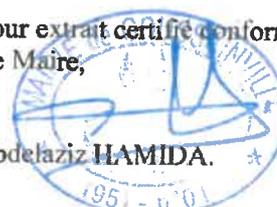
DELIBERE et par 28 Voix POUR – 5 Voix CONTRE et 5 Abstentions

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : ADOPTE le budget primitif 2021 de la Commune et ses annexes, comprenant le Reste à Réaliser, tel qu'il est joint à la présente délibération, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

**ARTICLE 2** : PRECISE que Monsieur le Maire, procédera tout au long de l'exercice 2021 à des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Acte à classer****2021-DCM-024A**

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-04-23T16-04-05.00 ( MI229774064 )**Identifiant unique de l'acte :** 095-219502804-20210414-2021-DCM-024A-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** FINANCES - Budget Primitif 2021 - Commune (Le Budget Primitif est déposé ce jour en Sous-Préfecture de Sarcelles)**Date de décision :** 14/04/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. budget primitif ou prévisionnel**Acte :** DELIB 24.PDF**Multicanal :** oui

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/04/21 à 16:04

Date 23/04/21 à 16:04

Date 23/04/21 à 16:11

Par HETUIN ValériePar HETUIN Valérie